Pour chaque question, cochez la bonne réponse.

1. Qu'est-ce que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) ?

a) Une méthode pour gérer les conflits au sein d'une entreprise

b) Une méthode pour prévoir les futurs besoins en personnel et en compétences

c) Une méthode pour réduire les coûts de l'entreprise

2. Quel est l'objectif principal de la GPEC ?

a) Réduire les effectifs de l'entreprise

b) Anticiper les besoins en personnel et en compétences

c) Augmenter la productivité de l'entreprise

3. Quelles sont les étapes clés de la GPEC ?

a) L'analyse de l'existant, la définition des besoins futurs, la mise en place d'actions concrètes

b) La rédaction du plan de licenciement, la mise en place de formations, la réorganisation du travail

c) La suppression des emplois inutiles, la réduction des salaires, l'externalisation de certaines activités

4. Qui est impliqué dans la mise en place de la GPEC ?

a) Les seuls responsables des ressources humaines

b) L'ensemble des managers et des employés de l'entreprise

c) Les actionnaires de l'entreprise

5. Quel est le rôle des managers dans la GPEC ?

a) Établir les plans de formation pour les employés

b) Identifier les besoins futurs en termes de compétences et de personnel

c) Mettre en place des plans de licenciement

6. Quel est le rôle des employés dans la GPEC ?

a) Suivre les formations imposées par les managers

b) Participer activement à l'identification de leurs propres besoins en termes de compétences

c) Refuser les changements proposés par l'entreprise

7. Quels sont les avantages de la GPEC pour l'entreprise ?

a) Une meilleure anticipation des besoins en personnel et en compétences, une réduction des coûts liés au recrutement et à la formation, une amélioration de la compétitivité de l'entreprise

b) Une réduction des salaires des employés, une réduction des avantages sociaux, une augmentation des profits de l'entreprise

c) Une réduction de la charge de travail des managers, une réduction du temps de travail des employés, une meilleure qualité de vie au travail

8. Quels sont les avantages de la GPEC pour les employés ?

a) Une plus grande sécurité de l'emploi, une meilleure adéquation entre leurs compétences et les besoins de l'entreprise, une meilleure qualité de vie au travail

b) Une réduction de la charge de travail, une augmentation des salaires, une réduction des horaires de travail

c) Une diminution de leur rôle dans l'entreprise, une augmentation du stress au travail, une diminution de la qualité de vie au travail

9. Quels sont les risques de la GPEC pour les employés ?

a) Une réduction de leur autonomie au travail, une réduction de leur pouvoir de négociation, une augmentation de leur stress au travail

b) Une augmentation de leur charge de travail

c) Une augmentation de leur motivation